

Le Fonds de solidarité est une participation financière annuelle demandée à chaque famille ayant un enfant ou un proche accompagné par un établissement ou service de l'Association.

50% des sommes recueillies au titre du Fonds de solidarité sont reversées à l'établissement du proche accompagné, 50% des sommes recueillies sont destinées à l'Adapei 69, pour lui permettre de disposer des moyens nécessaires pour répondre aux besoins de places d'accompagnement des enfants et adultes en situation de handicap, à toutes les étapes de leur vie.

VOTRE RÔLE

- Transmettre l'appel à contribution aux familles de l'établissement/service, en lien avec la Responsable du Fonds de solidarité et la direction de l'établissement
- Collecter les chèques reçus et les transmettre à la Responsable du Fonds de solidarité

CENTRES D'INTÉRÊT, QUALITÉS ET COMPÉTENCES

- Bonne aptitude en gestion administrative
- Bon relationnel et discrétion
- Utilisation et respect de la procédure en place

CONTACT

Gisèle Salvaire, Responsable du Fonds de solidarité

Tél. : 04 72 76 08 88

Secrétariat l'Action Associative

Tél. : 04 72 76 08 88

Mail : benevolat@adapei69.fr

DISPONIBILITÉS ET MODALITÉS

- 1 réunion collective pour l'ensemble des trésoriers par an
- Toute l'année, quelques demi-journées, au moment de la campagne de collecte
- Lieu géographique : Domicile, établissement concerné, et siège social de l'Adapei 69



Devenir bénévole à l'Adapei 69, c'est facile et tellement utile !